



Barre porte-dents de sarclage

Field Pro 6040

N° de modèle 08900

Instructions de montage

Important: Vous devez installer l'outil polyvalent (modèle n° 08854) avant d'installer la barre porte-dents de sarclage.

Remarque: Les procédures de montage de ce kit exigent de travailler sous la machine.

⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Sécurité

Autocollants de sécurité et d'instruction



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.

⚠ WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.
For more information, please visit www.ttcocaprop65.com

decal133-8061

133-8061

Montage

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Description	Qté	Utilisation
Aucune pièce requise	—	Préparation de la machine.
Barre porte-dents de sarclage	1	Montage de la barre porte-dents de sarclage.
Boulon ($\frac{3}{8}$ x $3\frac{1}{4}$ po)	3	
Rondelle	6	
Support du montage des dents	3	
Dent de sarclage	3	
Contre-écrou ($\frac{3}{8}$ po)	3	



Préparation de la machine

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale ou conduisez-la jusqu'à un dispositif de levage.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Levez l'accessoire ventral.
4. Coupez le moteur et enlevez la clé.
5. Attendez l'arrêt complet de toutes les pièces mobiles et laissez refroidir les composants de la machine.
6. Insérez la goupille de réglage de profondeur à la position TRANSPORT (T) pour maintenir l'outil polyvalent levé.
7. Actionnez les commandes hydrauliques en avant et en arrière pour évacuer la pression hydraulique; voir le *Manuel de l'utilisateur*.
8. Calez les roues ou soulevez la machine avec un dispositif de levage.
9. Déposez la barre porte-dents rigides au bas du bras de l'outil polyvalent, comme montré à la [Figure 1](#).

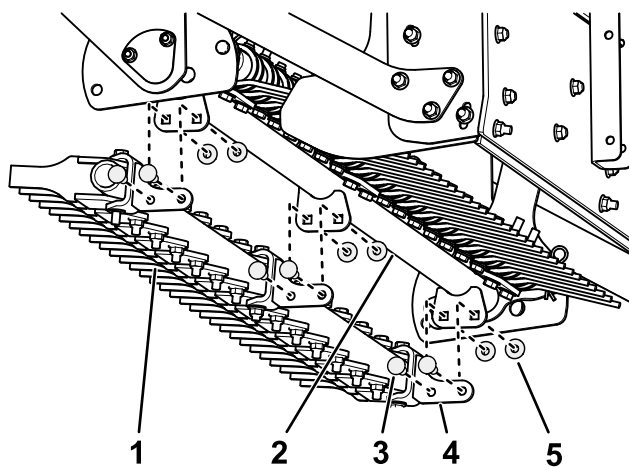


Figure 1

- | | |
|---|--|
| 1. Barre porte-dents rigides | 4. Plaque de montage barre porte-outil |
| 2. Bras d'outil polyvalent | 5. Contre-écrou ($\frac{3}{8}$ po) |
| 3. Boulon de carrosserie ($\frac{3}{8}$ x $1\frac{1}{4}$ po) | |

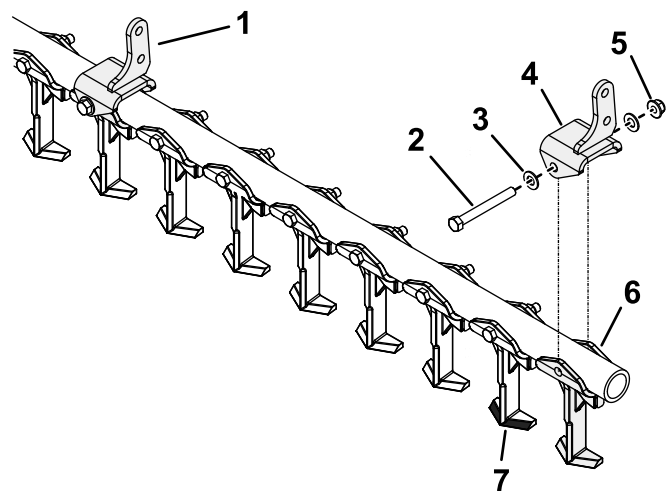


Figure 2

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Monter le support central des dents dans le 8e trou à partir de l'extrémité | 5. Contre-écrou ($\frac{3}{8}$ po) |
| 2. Boulon ($\frac{3}{8}$ x $3\frac{1}{4}$ po) | 6. Dent de sarclage |
| 3. Rondelle | 7. Pointe de dent de sarclage |
| 4. Support du montage des dents | |

3. Fixez en place la barre porte-dents de sarclage à l'aide des 6 boulons de carrosserie et contre-écrous retirés du bras d'outil polyvalent, comme montré à la [Figure 3](#).

Remarque: La barre porte-dents de sarclage doit être installée avec la pointe des dents tournée vers l'avant de la machine.

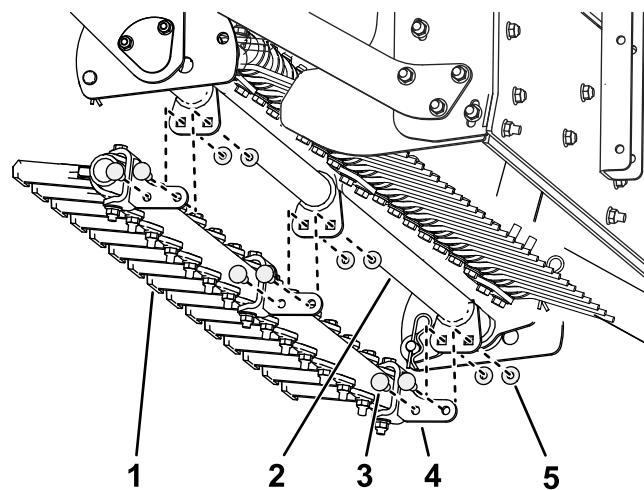


Figure 3

- | | |
|---|--|
| 1. Pointe de dent de sarclage | 4. Plaque de montage barre porte-outil |
| 2. Bras d'outil polyvalent | 5. Contre-écrou ($\frac{3}{8}$ po) |
| 3. Boulon de carrosserie ($\frac{3}{8}$ x $1\frac{1}{4}$ po) | |

Montage de la barre porte-dents de sarclage

1. Montez les dents de sarclage et les supports des dents de sarclage sur la barre porte-outil, comme montré à la [Figure 2](#).
2. Serrez les contre-écrous qui fixent les supports des dents de sarclage à un couple de 71,8 à 104,4 Nm (53 à 77 pi-lb).

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif »; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.



Count on it.